

Pièce N°1

Avis d'Appel d'Offres National Simplifié pour la fourniture des entretiens et pièces de rechange pour les véhicules de l'OMRG pour l'année 2018

Monsieur **El Hachemy CHEIKH SIDATY**, Directeur Général de l'OMRG, lance au nom et pour le compte de l'Office Mauritanien de Recherches Géologiques(OMRG), le présent Appel d'Offres National Simplifié, en vue de la fourniture des entretiens et pièces de rechange pour les véhicules de l'OMRG pour l'année 2018, tels que spécifiés et quantifiés dans le cadre de Devis Descriptif et Quantitatif figurant dans la troisième partie (pièce n° 3), du dossier.

1. Les fournisseurs intéressés sont priés de présenter leurs offres technique et financière en remplissant les formulaires de soumission et de DDQE complétés par les pièces demandées dans le dossier d'AONS et en les déposant sous plis fermé en deux exemplaires (un original et une copie), au siège de l'Office Mauritanien de Recherches Géologiques, Zone administrative, Ksar, Nouakchott- Mauritanie |BP: 654–Nouakchott, auprès de **Kandji Traoré Mody**, secrétaire de la CIMAC/OMRG : Tél:(222) 45252688 E-mail: **cimacomrg@yahoo.com**, au plus tard le 04/10/2018 à 12H00 heure locale.
2. L'enveloppe fermée contenant l'offre ainsi composée, doit porter exclusivement les mentions suivantes : « Mr le Président de la Commission Interne des Marchés de l'OMRG, Offre relative à la fourniture des entretiens et pièces de rechange pour les véhicules de l'OMRG pour l'année 2018, à n'ouvrir qu'en séance de la Commission».
3. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission le 04/10/2018 à 13H00 heure locale dans la salle de conférence de l'OMRG au premier étage. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités. Les candidats qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur cet Appel d'Offres, peuvent en saisir par écrit la Commission « CIMAC/OMRG » au plus tard le 28/09/2018.
4. L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission sur la base des critères ci- après :
 - i. Conformité de l'offre aux exigences du dossier,
 - ii. Montant de l'offre, pour les soumissionnaires qualifiés, dont l'offre technique conforme aux exigences du dossier aura été jugée satisfaisante par la Commission.
6. La Commission,
 - i. attribuera le contrat au soumissionnaire qualifié au vu de son expérience, dont l'offre sera jugée conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres et moins disante par rapport aux autres concurrents.
 - ii. n'est pas tenue de donner suite au présent Appel d'Offres.

El Hachemy CHEIKH SIDATY